

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 5

Artikel: Organisation internationale de la production
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mentation pour le continent australien et africain est analogue; toutefois les chiffres absolus de notre exportation à destination de ces continents-là sont encore bien modestes.

Tout bien considéré le point difficile de notre exportation se trouve cependant surmonté et cela présente un allègement pour les pays extraeuropéens; notre exportation se déplace toutefois distinctement de l'Atlantique vers l'Océan indien. La direction future qu'elle prendra dépend d'une multitude de facteurs imprévus ainsi que du succès ou de l'échec des délibérations de Genève.

Organisation internationale de la production.

Par *Max Weber*.

I.

Dans la plupart des pays, la guerre a eu pour conséquence une notable extension de la production, notamment dans l'industrie et l'extraction des matières premières industrielles. En même temps la guerre a occasionné une destruction considérable de richesse et a appauvri les masses populaires. Dans la période d'après-guerre, lorsque les besoins les plus urgents de la consommation furent couverts, la production qui avait augmenté entre temps ne trouva plus assez de débouchés, à cause de la capacité d'achat diminuée des consommateurs. Il y avait une grande disproportion entre l'offre et la demande. Il devait fatalement en résulter une crise économique mondiale avec des millions de chômeurs. Chaque pays prit des mesures de fortune dans le but de parer à cette crise. Or, aujourd'hui, après 6 ans de lutte contre la crise, on s'aperçoit que toutes les mesures prises pour protéger et encourager la production indigène ont eu apparemment un heureux effet sur l'économie nationale, mais qu'elles ont porté préjudice à l'économie publique des autres pays. Vu que tous les pays suivent la même pratique, notre économie nationale en souffre également. C'est donc là une situation sans issue.

Examinons d'abord, à l'aide de quelques chiffres, comment s'est développé l'appareil de production.

La production a été en pour-cent par rapport à 1913 de: *

Combustible			Produits chimiques				
	1913	1923	1925		1913	1923	1925
Charbon . . .	100	99	98	Phosphate . . .	100	98	123
Lignite . . .	100	124	143	Potasse . . .	100	109	130
Pétrole . . .	100	265	277	Soufre . . .	100	248	184
Textiles			Métaux				
	1913	1923	1925		1913	1923	1925
Laine . . .	100	84	93	Fonte . . .	100	89	97
Coton . . .	100	88	124	Acier . . .	100	104	119
Soie . . .	100	140	169	Cuivre . . .	100	125	140
Soie artificielle .	100	344	660	Aluminium . . .	100	238	287

* Extrait du mémorandum sur la production et le commerce établi pour la conférence économique internationale.

Il est vrai que les différents continents participent à l'augmentation de la production dans des proportions fort inégales. L'Amérique a pris notamment une avance formidable sur l'Europe. Mais l'Europe elle-même a vu sa production montée en 1925 de quelques pour-cent si l'on prend en considération d'après leur valeur toutes les matières premières importantes. Le chiffre indice de la production mondiale en matières premières pour l'agriculture et l'industrie est de 7 % en 1923 et 1924 et de 18 % en 1925 plus élevé qu'en 1913. Il est permis d'admettre que la production des matières premières, comme leur mise en œuvre, a augmenté dans des proportions adéquates, c'est-à-dire que l'industrie s'est développée.

Comment cette production accrue peut-elle être écoulee ou comment la production peut-elle être adaptée aux besoins mondiaux exprimés en capacité d'achat? Voilà le problème actuel de l'économie mondiale.

Il y a deux voies qui peuvent aboutir à une solution: 1° les besoins, c'est-à-dire la capacité d'achat des peuples, doivent être augmentés de telle façon que la production accrue puisse être consommée; 2° la production doit être limitée jusqu'à ce qu'elle soit à peu près en harmonie avec les possibilités d'écoulement.

Les deux méthodes ont déjà été essayées. Il est vrai que la première n'a jamais fait l'objet d'une politique systématique, abstraction faite de quelques patrons américains à larges vues, dont les mesures devraient d'ailleurs être examinées de plus près pour savoir lesquelles d'entre elles sont prises volontairement et dans quelle proportion elles s'inspirent d'un esprit de réclame ou d'un sens averti des facteurs économiques. Par contre, la *restriction de la production* a été appliquée dans de nombreux domaines. De plus, il est toujours tenté plus fréquemment de limiter la production par des organisations internationales des producteurs en vue de régler les prix et les débouchés. En outre, ce moyen est considéré dans certains milieux comme capable de mener à une entente économique internationale. Ainsi, dans son exposé sur la conférence économique internationale*, le professeur Eugène Grossmann arrive à la conclusion que pendant un certain temps il sera difficile de conclure des traités de commerce à long terme avec des droits de douane réduits ou même de constituer des unions douanières. C'est pourquoi on devrait « essayer pour le moment de rapprocher par des syndicats internationaux, où le conditionnement des produits le permet, les branches de la grande industrie, en laissant de côté provisoirement l'agriculture et l'industrie locale ». Et même des experts en cette matière, tels que Loucheur, attendent de bons résultats de l'union internationale des producteurs.

* Système de rapprochement économique. Par Eugène Grossmann. Genève 1926.

II.

Pour juger la question, il est important de connaître l'extension et les arrangements des cartels et autres formations analogues existant actuellement. Mais dans ce domaine, on se heurte à des difficultés extraordinaires, car toutes ces associations et surtout les décisions qu'elles prennent sont tenues aussi secrètes que possible. C'est pourquoi aujourd'hui il est totalement impossible de faire un exposé quelque peu exact de la situation internationale en ce qui concerne les cartels. Toujours est-il que nous sommes à même de donner, sur les cartels les plus importants, quelques indications qui sont de nature à éclaircir le problème.

Avant la guerre, on comptait déjà environ 100 cartels internationaux. La plus grande partie de ceux-ci s'appuyait sur des arrangements de peu d'importance. La plupart des cartels d'avant-guerre ont renouvelé leurs arrangements au cours de ces dernières années et ont même étendu leurs ramifications d'une façon importante.

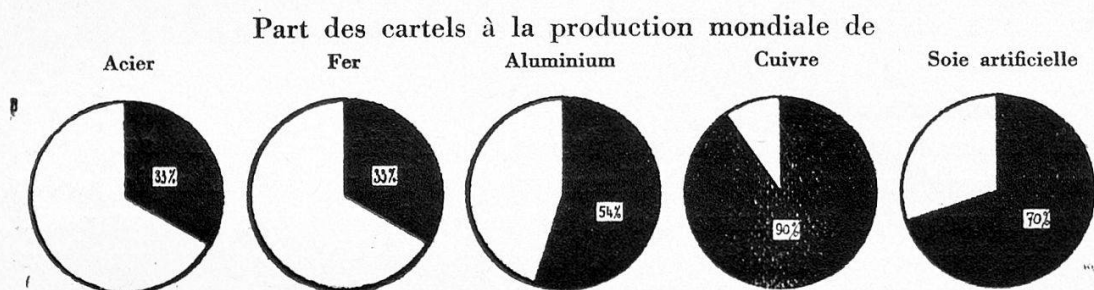
Les organisations de producteurs qui font le plus parler d'elles sont celles de l'industrie du fer et de l'acier. Dans le *cartel de l'acier* sont représentés l'Allemagne, la France, la Belgique, le Luxembourg, le territoire de la Sarre et depuis peu de temps la Tchécoslovaquie, l'Autriche et la Hongrie. Ces pays ont ensemble, d'après les chiffres de production de 1925, environ 33 % de la production mondiale de l'acier. Des négociations sont en cours avec la Pologne et l'Angleterre dont la production d'acier est de 1, resp. 8 %, de la production mondiale. Toutefois l'industrie anglaise de l'acier manque encore de la cohésion nécessaire pour adhérer à l'Internationale de l'acier. Les Etats-Unis qui produisent à eux seuls autant d'acier que tous les autres pays ensemble, n'ont pour le moment aucun intérêt d'adhérer au cartel. Le cartel de l'acier fixe les *quotes de production* des groupes de producteurs qui lui sont affiliés.

En connexion étroite avec le pacte de l'acier, on trouve le *cartel du fer* qui comprend les producteurs allemands, français et luxembourgeois, ayant ensemble le 33 % de la production mondiale du fer. Il se borne à fixer la *quote d'exportation* à destination des pays faisant partie de l'arrangement, c'est-à-dire à régler partiellement l'écoulement du fer.

Le *cartel international de l'aluminium* est en première ligne un cartel qui s'occupe de la *fixation des prix*. Cependant, outre l'arrangement portant sur les prix, d'autres clauses ont été arrêtées concernant le travail technique collectif, l'extension des possibilités d'emploi de l'aluminium, l'assurance des débouchés dans le propre pays. Nous ignorons s'il existe des stipulations au sujet des quantités à produire. La réunion en cartels dans l'industrie de l'aluminium est très simple, vu qu'il s'agit principalement de cinq producteurs seulement: un groupe américain, un groupe anglais, un

groupe français, un groupe allemand et le groupe de l'industrie suisse de l'aluminium, S. A., Neuhausen, où se trouve le siège du cartel. Le trust américain de l'aluminium qui domine, outre la production des Etats-Unis et du Canada, plus de la moitié de la production norvégienne (ensemble à peu près 45 % de la production mondiale) est encore en dehors du cartel. Les quatre autres groupes ont en mains un peu plus de la moitié de la production totale de l'aluminium.

Le *syndicat du cuivre* a pour but de stabiliser les prix, de limiter la spéculation et partiellement le commerce intermédiaire. Cependant, d'autres raisons pourraient bien avoir influencé sa fondation, en premier lieu la tendance des producteurs et négociants américains du cuivre de dominer le marché mondial pour porter préjudice au commerce londonien du métal. Les Etats-Unis ont à eux seuls déjà les $\frac{3}{4}$ de la production mondiale du cuivre. Y com-



pris le capital sudaméricain (Chili), belge (Congo), français, allemand et également anglais qui travaille aussi pour le syndicat du cuivre, celui-ci a en mains 90 % de la production du cuivre, ce qui équivaut presque à un monopole. Il existe une centrale qui règle tout le commerce et les prix du cuivre.

L'association internationale de *l'industrie de la soie artificielle* est d'une nature quelque peu différente. Ici n'existent pas seulement des ententes au sujet des prix et des quantités de production, mais aussi une communauté d'intérêts entre quelques-uns des principaux pays producteurs, communauté qui correspond à une collaboration technique et commerciale. Comme dans l'industrie de l'aluminium, il n'y a que quelques gros producteurs. Les trois grands trusts de la soie artificielle, le « Courtaulds Limited » anglais, le « Vereinigte Glanzstoffabriken A.-G. » allemand et le « Snia Viscosa » italien contrôlent avec leurs groupements environ le 70 % de la production mondiale.

A côté de ces importants cartels du domaine de l'extraction des matières premières, il existe de nombreuses associations dans l'industrie des produits mi-ouvrés et des produits manufacturés. La formation des cartels de l'industrie du fer et de l'acier fut suivie de la constitution du *cartel du rail* qui porte le joli nom de Erma (European Rails Manufacturers Association — Fédération des producteurs européens de rails). Comme dans le *cartel international des tuyaux*, dans celui-ci, tous les membres de la corpo-

ration de l'acier, y compris l'Angleterre, sont intéressés. Tous les deux sont des cartels qui règlent la production et les prix. *L'association internationale du fil*, constituée par les fabricants de fil et de pointes de fil de fer de l'Allemagne, de la Belgique, de la Tchécoslovaquie et de la Hollande, est organisée d'une manière analogue. D'autres cartels pour l'industrie des produits semi-fabriqués sont en voie de formation.

Le *syndicat des lampes à incandescence* est très bien organisé et il englobe presque la totalité de la production mondiale. Il assure au producteur l'écoulement dans son propre pays; en outre, un échange d'expériences peut avoir lieu. Le bureau du syndicat est la Phönix, S. A., à Genève. D'autres cartels de producteurs sont ceux du *phosphate Thomas*, de l'*émail*, de la *colle*, du *linoléum*, du *verre à glace*, des *bouteilles*. Il est souvent conclu des contrats cartellistes entre les patrons de pays avoisinants, par exemple entre les syndicats du *ciment* allemands et suisses ou allemands-belges-hollandais. Dans l'*industrie de la potasse*, les producteurs allemands et français qui possèdent un monopole, se sont répartis entre eux les débouchés.

De plus, il existe des organisations patronales qui ne prévoient tout d'abord qu'un rapprochement international et qui par la suite cherchent à exercer une influence sur la production, les débouchés, les prix, etc. Dans ce cas, il est ordinairement très difficile d'établir à quelle date la cartel a commencé son activité.

Les associations internationales comportant des *participations de capitaux* et des *communautés d'intérêts* de certaines entreprises, sont multiples. Elles sont organisées parfois en société Holding avec participation financière aux sociétés filiales; dans d'autres cas, c'est une ou plusieurs sociétés financières qui assurent l'influence sur toutes les sociétés faisant partie du groupement. Nous pourrions citer comme exemples quelques groupements industriels dont la formation a commencé en Suisse et s'étend aujourd'hui sur le monde entier. Le plus souvent ces participations financières se font dans le but d'étendre et de consolider l'entreprise et pour lutter efficacement contre la concurrence sur le terrain international et non pas pour éliminer la concurrence elle-même. Du moins elles ne peuvent pas atteindre ce but. Les groupements les plus puissants, tels que les trusts du pétrole, n'arrivent pas même à ce résultat. Ordinairement plusieurs trusts se combattent, car ils ont bien la prépondérance dans certains pays, mais ne parviennent pas à s'assurer le monopole mondial. Il est vrai qu'on constate ici aussi la tendance d'éviter la lutte de concurrence par des arrangements entre les trusts. De tels arrangements ont été conclus par exemple entre les trusts de l'industrie chimique et de l'industrie électrotechnique.

Il ne faut pas oublier qu'il existe encore une autre forme d'organisation internationale des producteurs. On la désigne sous le nom de *valorisation*. On entend par là une *réglementation des prix*

des produits agricoles par la régularisation du marché (retenue des approvisionnements) et indirectement aussi de la production. Cela est naturellement le plus facile à exécuter pour les denrées dont la production est limitée à certains pays (surtout les territoires coloniaux) ou dont les producteurs sont fort bien organisés.

On connaît la restriction de l'offre du *caoutchouc* selon le plan Stevenson. Le gouvernement britannique a ordonné une *restriction d'exportation* du caoutchouc des territoires coloniaux britanniques, en vue de faire monter les prix. Cependant, la chose ne réussit que temporairement, vu que les autres producteurs de caoutchouc augmentèrent leur production et que les grands consommateurs américains prirent des mesures défensives. Une conséquence du plan Stevenson, que le gouvernement anglais n'avait certes pas prévue, fut que la participation des colonies anglaises (Etats malais, Ceylan, les Indes) à la production mondiale du caoutchouc, qui était de 65 % en 1922, descendit à 49 % en 1925.

Des essais de valorisation furent tentés également pour le *café*. La quote du Brésil dans l'exportation mondiale du café était de 66 % en 1924, et vu que les plantages de café ne fournissent un rendement qu'après 6 ans, il est relativement facile de limiter la production. Un institut de protection de l'industrie du café à Sao-Paulo, auquel des capitalistes suisses sont également intéressés, limite les transports de café à destination du port de Santos, entasse les provisions dans ses propres entrepôts et procède de temps en temps à des achats d'intervention. L'institut cherche en outre à former un syndicat mondial du café avec les producteurs étrangers.

De mêmes mesures sont prises également pour d'autres produits, lorsque les prix sont favorables. Pour protéger les planteurs américains de coton qui, d'après les résultats de 1925/26, produisent le 57 % de la récolte de coton, les stocks ont déjà été souvent retenus ou même détruits. Le *pool canadien du blé* a la même tâche à assumer sur le marché de cette denrée. Du Japon part une tentative de stabilisation des prix de la soie brute. Des efforts analogues, bien que dans une sphère plus restreinte, peuvent être relevés pour une foule d'autres produits.

III.

L'exposé des cartels que nous venons de faire suffit à prouver que certaines conditions doivent être remplies avant qu'un arrangement international soit possible. En premier lieu un rapprochement doit se faire sur le territoire national (par exemple dans l'industrie de l'acier). Certaines circonstances sont parfois indispensables telles qu'une grande affluence de capitaux (aluminium, soie brute). En outre, la production d'articles de consommation courante se prête beaucoup mieux à la formation de cartels que les industries de produits manufacturés. En ce qui concerne les produits spéciaux, la cartellisation n'entre pour ainsi dire plus en

ligne de compte; le rapprochement ne peut là guère se faire que sous forme de communauté d'intérêts ou de trusts.

Pour le moment, la faculté d'organisation de la production est encore fort restreinte. Il serait intéressant d'établir quelle proportion de la production mondiale les produits fabriqués par les entreprises affiliées à des cartels ou à des trusts représente aujourd'hui. La production mondiale n'est toutefois pas même évaluable; il ne saurait donc être question de la déterminer par des calculs. Par contre, ce qui est connu, c'est l'étendue du commerce mondial dont la valeur a atteint en 1925, d'après une publication de la Société des nations, environ 30 à 32 milliards de dollars (importation et exportation). En procédant à une très rapide estimation de la production des marchandises cartellisées et valorisées (acier, fer, aluminium, cuivre, caoutchouc, coton, café), estimation dans laquelle j'ai englobé toute la production mondiale de ces produits, j'arrive à un chiffre de 7 à 8 milliards de dollars. Ces deux chiffres ne peuvent cependant servir de base de comparaison. Si l'on ne prend en considération que l'exportation de ces marchandises, on n'obtient alors 4 à 5 % de l'exportation mondiale totale. Ce qu'il ne faut pas omettre, c'est que les valorisations ne sont que des mesures transitoires qui ne tendent qu'à faire hausser le prix des marchandises et qui ne s'occupent pas de la couverture des besoins. Sans les produits touchés par la valorisation, le commerce des marchandises cartellisées tombe à un chiffre presque insignifiant. Au reste, il faudrait encore déduire la production des entreprises non cartellisées. Même si les industries cartellisées, dont la valeur des produits ne peut être calculée, étaient englobées, ce ne serait qu'une faible proportion du commerce international qui se trouverait entre les mains des cartels.

Nous ne voulons nullement par là diminuer l'importance des cartels. Pour les consommateurs, elle dépasse de beaucoup le domaine de la production proprement dit. Cependant, si l'on examine les cartels du point de vue du « rapprochement économique », on devra convenir que la perspective esquissée ci-dessus est pleinement justifiée.

En outre, ce qui est important, c'est que les arrangements des cartels internationaux sont ordinairement conclus pour une courte durée. Par exemple, l'arrangement du cartel de l'acier peut être dénoncé au bout de trois ans et, dans des circonstances spéciales, il peut l'être en tout temps moyennant un avertissement de trois mois. Des contrats à long terme ne serviraient d'ailleurs à rien. Quand une des parties contractantes n'a plus d'intérêt au maintien de l'organisation, personne ne peut la retenir.

Ces courts délais fixés par les arrangements signifient que la lutte de concurrence n'est prévue que pour un laps de temps très court. Cela revient à dire qu'il n'existe pas de traité de paix, mais seulement une *continuation de la lutte et des mesures de défense sous une autre forme*. Dès qu'il se produit un déplacement de force

dans le cercle des intéressés, l'arrangement est résilié ou prolongé sur une autre base de répartition des influences. Tout intéressé fait donc toujours son possible pour consolider sa situation. A cette fin, il cherche entre autres à mettre à profit la politique commerciale. En effet, si celle-ci lui assure de nouveaux débouchés, ce fait lui procure de grands avantages dans la fixation par le cartel des quotes de production ou dans la répartition des débouchés. Non seulement le cartel ne poursuit aucune entente économique et ne se préoccupe pas de réduire les droits d'entrée, mais il engage ses membres à user de leur influence dans la direction opposée.* Les tendances de chaque producteur en particulier sont les mêmes, vu qu'il cherche à s'assurer des débouchés pour le cas où le cartel viendrait à se dissoudre.

On ne peut donc se faire aucune illusion à l'égard des tendances de rapprochement économique sur le terrain international que poursuivent les cartels. C'est pourquoi il serait erroné de mésestimer les autres moyens d'entente économique en attendant de bons résultats des cartels. En particulier il faut attacher une grande importance au développement du commerce international par la suppression des barrières douanières.

Nous ne voulons pas dire par là que les cartels n'aient aucune influence favorable pour la réalisation de la paix économique internationale. Ils constituent sans doute un moyen de resserrer les rapports économiques entre les peuples. Toutefois dans leur forme actuelle, ils sont encore très imparfaits. Ils doivent encore être améliorés à deux points de vue. D'abord leur cohésion doit être plus intime et plus durable; les critiques auxquelles ils donnent naissance tomberont alors peu à peu. La tendance de développement passe du cartel à la communauté d'intérêts et au trust, comme le démontre clairement la cartellisation dans certains pays. En outre, les cartels formés seulement de groupements de producteurs doivent être transformés en *organisations économiques générales* par l'octroi aux consommateurs et aux ouvriers du droit de collaboration. Ensuite les antagonismes des producteurs feront peu à peu place à une politique qui cherche à satisfaire au mieux les besoins de la population. Cette prise d'influence des consommateurs et des ouvriers est naturellement aussi nécessaire pour d'autres motifs, notamment pour protéger les intérêts généraux contre la puissance des groupements capitalistes privés. Et cette protection est d'autant plus nécessaire que les organisations de producteurs sont plus puissantes. Toutefois cette question ne peut

* Dans l'arrangement du cartel de l'acier figure une disposition aux termes de laquelle le cartel peut être dénoncé moyennant un avertissement de trois mois au cas où l'Allemagne élèverait les droits d'entrée sur l'acier. C'est là précisément une preuve que malgré le cartel, la lutte pour les droits d'entrée n'en subsiste pas moins. Chaque intéressé fait tout son possible dans son propre pays pour élever les droits d'entrée (pour autant qu'il en retire un avantage) tandis qu'il cherche à soustraire son concurrent étranger à la protection douanière.

pas être développée dans le cadre de cet article, pas plus que la question de savoir ce que les ouvriers peuvent attendre des cartels internationaux et que le problème également très intéressant des rapports entre les tendances impérialistes des grands Etats et les associations des cartels et des trusts.

La politique économique, tant des Etats que des groupements économiques, doit être orientée de telle façon que les cartels, les communautés d'intérêts, les trusts, etc., ne soient pas acceptés tacitement ou combattus, mais qu'ils soient transformés en organisations de la collectivité, dans lesquelles les consommateurs aient aussi leur mot à dire. La chose sera particulièrement indiquée et facilement exécutable lorsque ces groupements seront encouragés par l'Etat. *Il s'agit donc de ne pas favoriser le développement des organisations de producteurs sans restreindre les intérêts personnels des producteurs.* Voilà quelle doit être notre revendication tant sur le terrain national que sur le terrain international.

Conférence économique internationale

Suggestions présentées aux délégués ouvriers à la Conférence économique internationale de Genève en mai 1927 par l'Union syndicale suisse.

I. Directives.

La classe ouvrière organisée dans les syndicats considère la conférence économique mondiale comme une première tentative d'influencer systématiquement les rapports économiques internationaux, comme le premier pas dans la voie de la réglementation de l'économie mondiale. Les représentants des syndicats prennent part aux travaux de la conférence en vue d'agir en faveur d'une organisation de l'économie, mais avant tout afin d'assurer à la classe ouvrière et aux consommateurs une influence déterminante dans la solution de toutes les questions. A cet effet, il y a lieu de postuler l'institution d'une commission paritaire où les représentants ouvriers siègeront à côté de ceux du patronat.

II. Programme pour les travaux de la conférence.

Le point capital de la conférence est constitué par un ensemble de questions vers lesquelles convergent tous les autres problèmes en discussion: *l'amélioration des relations économiques internationales.* La commission préparatoire a déjà marqué par la façon dont elle a groupé son ordre du jour quelles sont les trois possibilités par lesquelles ce but peut être atteint: 1° allégement des relations commerciales par la réduction de toutes les barrières qui entravent le commerce international; 2° organisation de l'industrie sur une base internationale en vue de la réglementation de la pro-